



## Procès-Verbal

### Conseil Municipal Séance du 9 Juin 2023

Convocation du 1<sup>er</sup> Juin 2023

#### Absent(s) Excusé(s) :

Laurent GAUDRY, adjoint

Nathalie ALLONCIUS (présente à partir du point 2), Marie-Céline CLARCK, Boris DRAPEAU, Julien GIRARD, Frédéric GROLLEAU

Monsieur Laurent GAUDRY donne pouvoir à Madame Josette GUITTON

Madame Marie-Céline CLARCK donne pouvoir à Madame Nelly LOIZEAU

Monsieur Julien GIRARD donne pouvoir à Madame Dany SICARD

Monsieur Frédéric GROLLEAU donne pouvoir à Monsieur Cyrille FONTENEAU-ROGER

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BOURGET

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Madame le Maire ajoute un dossier en point 3 bis : Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 2 » - Arrivée de la fibre

#### 1– Elections sénatoriales – élection des délégués

Madame le Maire informe le conseil municipal que les prochaines élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre. Les électeurs sont désignés au sein de chaque conseil municipal, le 9 juin 2023.

Le nombre de délégués à élire, au sein du conseil municipal de La Romagne, est de 5 délégués titulaires et 3 suppléants. La désignation de ces délégués et suppléants a lieu par scrutin de liste.

Une seule liste est présentée composée comme suit :

##### Titulaires :

- Mme Josette GUITTON
- M. Laurent GAUDRY
- Mme Marie-Pierre BOURGET
- M. Franck CHARRIER
- Mme Sergine BRETEAUDEAU

##### Suppléants :

- M. Guillaume BRIN
- Mme Dany SICARD
- M. Clément SAMSON

Le conseil municipal a élu, par 16 voix, la liste présentée.

#### 2 – Service de restauration scolaire – Tarifs 2023/2024

Arrivée de Mme Nathalie ALLONCIUS

La commune est engagée jusqu'en 2024 avec la société Convivio pour la fourniture des repas en liaison chaude. Cette société demandait une augmentation de 13,38 %, la commune lui a demandé une explication tangible quant à cette augmentation. Compte-tenu des indices de révision, l'augmentation demandée par la société Convivio a été revue à la baisse. Elle demande dorénavant 6 % d'augmentation, soit 18 centimes par repas.

Mme Sergine BRETEAUDEAU, adjointe responsable du service de restauration scolaire, rappelle que la commune prend en charge 1,11 € par repas.

Le prix actuel facturé aux familles s'élève à 4,20 euros et le forfait des frais de fonctionnement du service est fixé à 4 euros/enfant/mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2023/2024 le prix du repas facturé aux familles à 4,38 euros et de laisser inchangé le forfait des frais de fonctionnement du service à 4 euros/enfant/mois.

### **3 – Balayage des rues**

Monsieur Clément SAMSON, adjoint à la voirie, rappelle que la société ESTP a arrêté son activité de balayage des rues.

Une consultation a été lancée auprès de 3 sociétés afin de prévoir le balayage des rues 1 fois par trimestre ainsi que le nettoyage des avaloirs 2 fois par an.

La consultation a donné le résultat suivant :

<b>Société</b>	<b>Balayage Coût trimestriel HT</b>	<b>Avaloirs (sur la base de 120 avaloirs) Coût HT</b>
COVED	1.042,97 €	<b>16 €/avaloir</b> + 1.571,62 € HT forfait
Transports BRANGEON	703,20 €	<b>13,50 €/avaloir</b>
AB Service	940,00 €	2.660,00 € soit <b>22,17 €/avaloir</b>

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société Transports Brangeon.

### **3 bis – Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 2 » - Arrivée de la fibre**

Madame le Maire informe que lors de la réalisation du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 2 », le réseau pour la fibre n'avait pas été prévu par la commune.

Un devis et une étude de faisabilité ont donc été demandés auprès de la société Orange.

Le montant des travaux s'élèverait à 9.454 euros HT.

Le conseil municipal décide de reporter la question, afin de pouvoir obtenir de plus amples renseignements.

### **4 – Questions et Informations diverses**

#### a/ DIA 4 rue du Vallon

Il s'agit de la vente d'une maison située 4 rue du Vallon, cadastrée AB 87, d'une superficie de 631 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

#### b/ Fête de la musique

Elle aura lieu le vendredi 23 juin au complexe sportif.

Comme chaque année, la commune offre le vin d'honneur ainsi que le feu d'artifice.

#### c/ Prochain conseil municipal

La date du prochain conseil municipal est modifiée.

Au lieu du vendredi 7 juillet, le conseil se réunira le jeudi 6 juillet.